

naît libéralement à Lyon, et les ordres qui avaient été envoyés aux détenteurs, de les rendre, les faisaient réunir tout naturellement au tableau de Lyon qui nous appartenait dès-lors de la manière la plus légitime, dans ses moindres parties.

Malheureusement, il n'en fut rien. Le directeur négligea cette juste réclamation, et les détenteurs des parties enlevées, sachant que le Pape avait donné le tableau à Lyon, profitant du silence du directeur et ne recevant plus de réclamation, les gardèrent, d'autant plus indûment, que le Gouvernement leur donnait l'exemple en rendant lui-même les peintures de Saints qui avaient formé l'entourage du tableau.

Par cet oubli, ou cette négligence, notre tableau du Pérugin resta ainsi incomplet.

En 1845, cette œuvre qui avait été dans l'église de Pérouse, sans soins, s'était détériorée, les panneaux se disjoignaient, se voilaient, une restauration assez considérable devenait nécessaire. On pensa à le transporter sur toile. Ce fut une faute. Les panneaux pouvaient être redressés par le moyen en usage pour cette opération, et l'œuvre du Pérugin aurait conservé la couleur dorée que le temps y avait déposée. Une Commission fut nommée pour cet examen, mais comme personne, dans cette Commission, n'avait des connaissances spéciales dans la réparation des tableaux, ni dans la chimie de la peinture, il ne fut pas difficile de leur faire adopter la résolution du transport sur toile.

A cette époque, nous offrîmes à l'Administration de prouver, en présence de la Commission et du Conseil municipal, que la mesure était inutile, dangereuse, qu'elle sortirait à ce tableau sa *patine* ancienne, que c'était courir le risque d'occasionner de nombreux repeints, enfin, qu'il